

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 26 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	402 287	170 245
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	188 476	199 801
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 930 429	6 075 063
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	289 049	532 045
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 505 128	1 206 242
Titres mis en équivalence	(1-5)	154 952	141 185
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	169 076	165 955
AC7 Autres actifs	(1-7)	246 202	172 054
Total actifs		8 885 599	8 662 590
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	1 072 065	1 174 816
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	235 057	385 115
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 505 003	5 076 536
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	875 255	968 065
PA5 Autres passifs	(2-5)	215 529	174 175
Total passifs		7 902 909	7 778 707
Intérêts minoritaires	(3)	4 089	8 793
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		720 488	629 764
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	5
CP6 Résultat de l'exercice		125 280	112 493
Total capitaux propres	(4)	978 601	875 090
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		8 885 599	8 662 590

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	707 124	593 387
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	379 541	305 206
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	1 068 000	1 174 000
Total passifs éventuels		2 154 665	2 072 593
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		456 801	245 245
HB05 Engagements sur titres		13 875	18 017
Total engagements donnés		470 676	263 262
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	-
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 883 407	3 554 278

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2018	Du 1er Janv au 31 dec 2017
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 578 314	479 716
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 104 302	93 793
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 71 703	81 452
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 65 477	51 398
Total produits d'exploitation Bancaire		819 796	706 359
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (443 178)	(346 434)
CH2	Commissions encourues	(7 538)	(5 514)
Total charges d'exploitation Bancaire		(450 716)	(351 948)
Produits nets Bancaires		369 080	354 411
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (88 099)	(111 136)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) 4 173	3 106
PR7	Autres produits d'exploitation	1 831	1 301
CH6	Frais de personnel	(6-8) (104 703)	(94 405)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (37 828)	(23 488)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8) (3 907)	(7 504)
Résultat d'exploitation		140 547	122 285
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		9 253	5 276
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) (5 726)	2 528
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (16 557)	(14 789)
Résultat des activités ordinaires		127 517	115 300
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11) (1 786)	(1 994)
Résultat net consolidé		125 731	113 306
Part du résultat revenant aux minoritaires		451	813
Résultat net part du groupe		125 280	112 493
Résultat de base par action (en dinars)		(6-12) 4,731	4,248
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-12) 4,731	4,248

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		724 663	611 811
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(456 296)	(349 724)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(130 895)	(101 194)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		36 006	(241 029)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		396 586	9 882
Titres de placement		284 343	117 763
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(163 830)	(141 344)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 367	(58 107)
Impôts sur les bénéfices		(18 020)	(14 190)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		686 924	(166 132)
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(7 662)	(4 052)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(179 418)	(102 609)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(11 024)	(28 467)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(198 104)	(135 128)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	80 000
Remboursement d'emprunts		(48 587)	(41 840)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(44 224)	15 474
Dividendes versés		(27 000)	(18 422)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(548)	697
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(120 359)	35 909
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(1 066)	(706)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		367 395	(255 292)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(961 189)	(705 897)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(593 794)	(961 189)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2018.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	42,61%	52,35%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	32,48%	32,48%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	37,92%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	ME	16,06%	22,08%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	ME	13,18%	20,07%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	16,00%	16,45%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	34,64%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,11%	0,11%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,04%	0,04%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,27%	Cote d'Ivoire
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2018, le Groupe Amen Bank n'a enregistré aucune entrée ni sortie de société de son périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 74 684 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 66 526 mDT constituée en 2017, une provision complémentaire nette de 8 158 mDT a été dotée au titre de l'année 2018.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2017 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2018, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 1 321 mDT a été constatée sur les agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés au cours de 2018.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 170 949 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2017 un montant de 40 831 mDT.

Au 31 décembre 2018, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 38 771 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2018. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2018.

5.12 Charge d'impôt

En 2018, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2018 un montant de 402 287 mDT contre 170 245 mDT au 31.12.2017 et se compose comme suit:

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	58 658	53 084	5 574	11%
BCT, CCP & TGT	343 629	117 161	226 468	193%
Total	402 287	170 245	232 042	136%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	58 663	53 090	5 573	10%
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(6)	1	(17%)
Sous Total (1)	58 658	53 084	5 574	11%
BCT	343 657	117 087	226 570	194%
Provisions sur BCT	(111)	-	(111)	100%
Sous Total (2)	343 546	117 087	226 459	193%
CCP	83	74	9	12%
Provisions sur CCP	-	-	-	0%
Sous Total (3)	83	74	9	12%
Total	402 287	170 245	232 042	136%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 188 476 mDT contre 199 801 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	9 395	24 442	(15 047)	(62%)
Prêts aux établissements bancaires	27 764	22 653	5 111	23%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(4)	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	37 155	47 091	(9 936)	(21%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	20 371	25 257	(4 886)	(19%)
Prêts aux établissements financiers	129 078	125 484	3 594	3%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 872	1 969	(97)	(5%)
Total créances sur établissements financiers	151 321	152 710	(1 389)	(1%)
Total	188 476	199 801	(11 325)	(6%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2018 et 2017 se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	993 444	887 284	106 160	12%
Comptes débiteurs à la clientèle	965 259	863 712	101 547	12%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	28 185	23 572	4 613	20%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 350 273	4 566 109	(215 836)	(5%)
Autres concours à la clientèle en dinars	4 004 125	4 210 944	(206 819)	(5%)
Autres concours à la clientèle en devises	346 148	355 165	(9 017)	(3%)
Crédits sur ressources spéciales	586 712	621 670	(34 958)	(6%)
Créances sur ressources budgétaires	39 864	28 066	11 798	42%
Créances sur ressources extérieures	546 848	593 604	(46 756)	(8%)
Total	5 930 429	6 075 063	(144 634)	(2%)

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2018 un solde de 289 049 mDT contre un solde de 532 045 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres de transaction	92 545	68 149	24 396	36%
Bons de trésors	92 384	67 897	24 487	36%
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	-	(478)	478	(100%)
Titres de transaction à revenu variable	-	555	(555)	(100%)
Créances rattachées	161	175	(14)	(8%)
Titres de placement	196 504	463 896	(267 392)	(58%)
Titres à revenu fixe	179 456	450 923	(271 467)	(60%)
Bons de trésors	-	241 109	(241 109)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	8	8 184	(8 176)	(100%)
Emprunts Obligataires	172 938	193 776	(20 838)	(11%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	6 510	7 854	(1 344)	(17%)
Titres à revenu variable	17 048	12 973	4 075	31%
Actions cotées	18 403	14 575	3 828	26%
Provision pour moins-value latente des actions	(1 355)	(1 602)	247	(15%)
Total	289 049	532 045	(242 996)	(46%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2018 un solde de 1 505 128 mDT contre 1 206 242 mDT au 31.12.2017. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres d'investissement	917 515	728 448	189 067	26%
Titres de participation	134 086	129 710	4 376	3%
Participations avec convention en rétrocession (*)	453 527	348 084	105 443	30%
Total	1 505 128	1 206 242	298 886	25%

(*) Les participations avec convention en rétrocession comprennent un encours brut de 408 003 mDT donné en gestion à la SICAR AMEN.

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 154 952 mDT au 31.12.2018 contre un solde de 141 185 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017
MLA	66 557	54 544
TUNISIE LEASING & FACTORING	39 305	33 436
AMEN SANTE	7 856	8 027
TLG Finance	15 834	16 780
HAYETT	7 680	6 864
EL IMRANE	2 894	2 716
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 392	3 514
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 039	2 883
TUNINVEST INNOVATION SICAR	209	853
EL KAWARIS	934	740
TUNISYS	793	1 144
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	16	18
SUNAGRI	107	101
AMEN PREMIERE	47	67
SICAV AMEN	61	61
COMAR COTE D'IVOIRE	6 761	6 788
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	2 467	2 649
Total	154 952	141 185

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2018 un solde de 169 076 mDT contre un solde de 165 955 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 704	3 243	(539)	(17%)
Immobilisations incorporelles	14 450	14 291	159	1%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 562)	(10 864)	(698)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	163 072	158 837	4 235	3%
Immobilisations corporelles	233 764	223 205	10 559	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(70 692)	(64 368)	(6 324)	10%
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
Total	169 076	165 955	3 121	2%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2018 accuse un solde net de 1 786 mDT contre 2 033 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2017	Intégration GW sur acquisition 2018	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2018	Amort cumulé au 31/12/2017	Dotation au 31/12/2018	Amort cumulé au 31/12/2018	VCN au 31/12/2017	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2018
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 686	-	-	4 686	(2 880)	(234)	(3 114)	1 806	-	1 572
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(29)	(13)	(42)	227	-	214
Total	4 942	-	-	4 942	(2 909)	(247)	(3 156)	2 033	-	1 786

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2018									
Description	Valeur Brute au 31/12/2017 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2018 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2017 consolidée	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2018 consolidée	VCN au 31/12/2018 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	115 491	159	(105 452)	10 198	(11 048)	3 554	-	(7 494)	2 704
Goodwill	107 050	-	(106 359)	691	(2 909)	4 004	-	1 095	1 786
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 292	158	869	8 319	(7 222)	(405)	-	(7 627)	692
Droit au bail	965	-	-	965	(707)	(40)	-	(747)	218
Autres immobilisations incorporelles	-	1	38	39	(26)	(5)	-	(31)	8
2) Immobilisations Corporelles	223 403	11 004	(446)	233 961	(64 565)	(6 611)	287	(70 889)	163 072
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>137 007</u>	<u>678</u>	<u>(101)</u>	<u>137 584</u>	<u>(32 074)</u>	<u>(3 304)</u>	<u>33</u>	<u>(35 345)</u>	<u>102 239</u>
Terrains d'exploitation	39 952	-	-	39 952	-	-	-	-	39 952
Bâtiments	69 161	-	(91)	69 070	(15 200)	(1 382)	22	(16 560)	52 510
Aménagements de bâtiments	27 894	678	(10)	28 562	(16 874)	(1 922)	11	(18 785)	9 777
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>47 913</u>	<u>5 945</u>	<u>-</u>	<u>53 858</u>	<u>(4 340)</u>	<u>(255)</u>	<u>-</u>	<u>(4 595)</u>	<u>49 263</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	47 913	5 945	-	53 858	(4 340)	(255)	-	(4 595)	49 263
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>7 748</u>	<u>210</u>	<u>(15)</u>	<u>7 943</u>	<u>(5 024)</u>	<u>(596)</u>	<u>5</u>	<u>(5 615)</u>	<u>2 328</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 620</u>	<u>986</u>	<u>(330)</u>	<u>5 276</u>	<u>(2 712)</u>	<u>(812)</u>	<u>249</u>	<u>(3 275)</u>	<u>2 001</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>10 435</u>	<u>2 921</u>	<u>-</u>	<u>13 356</u>	<u>(8 516)</u>	<u>(749)</u>	<u>-</u>	<u>(9 265)</u>	<u>4 091</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>7 007</u>	<u>4</u>	<u>-</u>	<u>7 011</u>	<u>(5 455)</u>	<u>(344)</u>	<u>-</u>	<u>(5 799)</u>	<u>1 212</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 327</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 327</u>	<u>(1 654)</u>	<u>(90)</u>	<u>-</u>	<u>(1 744)</u>	<u>583</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>6 346</u>	<u>260</u>	<u>-</u>	<u>6 606</u>	<u>(4 790)</u>	<u>(461)</u>	<u>-</u>	<u>(5 251)</u>	<u>1 355</u>
3) Immobilisations encours	3 875	1 873	(2 448)	3 300	-	-	-	-	3 300
Immobilisations corporelles encours	1 396	1 611	(152)	2 855	-	-	-	-	2 855
Immobilisations incorporelles encours	2 479	262	(2 296)	445	-	-	-	-	445
Total	342 769	13 036	(108 346)	247 459	(75 613)	(3 057)	287	(78 383)	169 076

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2018 un montant de 246 202 mDT contre un montant de 172 054 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	93 147	67 017	26 130	39%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>18 105</u>	<u>14 070</u>	<u>4 035</u>	<u>29%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 054	5 287	(233)	(4%)
Comptes d'attente de la compensation	10 328	8 316	2 012	24%
Autres comptes d'attente	2 723	467	2 256	483%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>75 042</u>	<u>52 947</u>	<u>22 095</u>	<u>42%</u>
Autres	153 055	105 037	48 018	46%
Stock en matières, fournitures et timbres	365	419	(54)	(13%)
Etat, impôts et taxes	15 608	4 099	11 509	281%
Allocation familiales	211	143	68	48%
Dépôts et cautionnements	294	325	(31)	(10%)
Opérations avec le personnel	75 563	71 658	3 905	5%
Débiteurs divers	50 663	9 930	40 733	410%
Créances sur l'Etat	567	1 027	(460)	(45%)
Autres	3 324	10 503	(7 179)	(68%)
Actif d'impôt différé	6 460	6 933	(473)	(7%)
Total	246 202	172 054	74 148	43%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 636)	(16 513)	(123)	1%
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(8 042)	(7 780)	(262)	3%
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 263)	(1 402)	139	(10%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 388)	(19 505)	1 117	(6%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(717)	24	(3%)
Provisions sur débiteurs divers	(2 174)	(3 406)	1 232	(36%)
Provisions sur autres comptes	(15 521)	(15 382)	(139)	1%
Total	(35 024)	(36 018)	994	(3%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2018, cette rubrique accuse un solde de 1 072 065 mDT enregistrant ainsi une baisse de 102 751 mDT par rapport au 31.12.2017.

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	25	-	0%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	4 040	791	3 249	411%
Total	1 072 065	1 174 816	(102 751)	(9%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2018 un solde de 235 057 mDT contre un solde de 385 115 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	231 512	378 744	(147 232)	(39%)
Avoirs sur établissements bancaires	71 536	74 237	(2 701)	(4%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	159 976	304 507	(144 531)	(47%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 545	6 371	(2 826)	(44%)
Avoirs sur établissements bancaires	3 533	6 360	(2 827)	(44%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	12	11	1	9%
Total	235 057	385 115	(150 058)	(39%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2018 un solde de 5 505 003 mDT contre un solde de 5 076 536 mDT au 31.12.2017 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts à vue	1 668 372	1 606 210	62 162	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 836 631	3 470 326	366 305	11%
<u>Epargne</u>	<u>1 469 211</u>	<u>1 419 541</u>	<u>49 670</u>	<u>3%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 222 969</u>	<u>1 947 793</u>	<u>275 176</u>	<u>14%</u>
Dépôts à terme en dinars	1 811 034	1 560 423	250 611	16%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	2 696	12 708	(10 012)	(79%)
Dépôts à terme en devises	406 800	373 067	33 733	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 439	1 595	844	53%
Autres sommes dues à la clientèle	144 451	102 992	41 459	40%
Total	5 505 003	5 076 536	428 467	8%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 875 255 mDT contre 968 065 mDT au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Emprunts matérialisés	281 714	330 301	(48 587)	(15%)
Ressources spéciales	593 541	637 764	(44 223)	(7%)
Total	875 255	968 065	(92 810)	(10%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Emprunts matérialisés	273 248	322 080	(48 832)	(15%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 466	8 221	245	3%
Total	281 714	330 301	(48 587)	(15%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Ressources budgétaires	7 815	7 254	561	8%
Ressources extérieures	585 726	630 510	(44 784)	(7%)
Total	593 541	637 764	(44 223)	(7%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 125	9 578	(3 453)	(36%)
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Autres provisions pour passifs et charges	4 755	8 366	(3 611)	(43%)
Comptes d'attente et de régularisation	209 404	164 597	44 807	27%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>4 463</u>	<u>3 572</u>	<u>891</u>	<u>25%</u>
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>-</u>	<u>(5)</u>	<u>5</u>	<u>(100%)</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>164 728</u>	<u>131 602</u>	<u>33 126</u>	<u>25%</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	77 689	46 837	30 852	66%
Dépôts du personnel	4 820	4 682	138	3%
Charges à payer	82 219	80 083	2 136	3%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>32 524</u>	<u>26 615</u>	<u>5 909</u>	<u>22%</u>
<u>Autres</u>	<u>7 689</u>	<u>2 813</u>	<u>4 876</u>	<u>173%</u>
Total autres passifs	215 529	174 175	41 354	24%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN FINANCE COMPANY	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN FINANCE COMPANY	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	335	4 880
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	21	296
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 499	1 344
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	246	405
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	479	360
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	154	173
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	2	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	8	11
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 322	1 393
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	20	(72)
Total	4 089	8 793

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2018	CP au 31/12/2017	Observation
Amen Bank	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	667 462	584 596	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	5	5	
	Résultat	108 063	103 520	
	Total		908 358	820 949
SICAR AMEN	Réserves	9 003	7 848	
	Résultat	1 840	3 031	
	Total	10 843	10 879	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 482	2 274	
	Résultat	1 354	199	
	Total	3 836	2 473	
AMEN PROJECT	Réserves	93	713	
	Résultat	24	334	
	Total	117	1 048	
SOGEREC	Réserves	(313)	(607)	
	Résultat	520	294	
	Total	207	(313)	

AMEN CAPITAL	Réserves	250	113
	Résultat	179	201
	Total	429	313
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	-	-
	Résultat	9	13
	Total	9	13
AMEN INVEST	Réserves	786	908
	Résultat	35	(125)
	Total	821	783
TUNISIE LEASING & FACTORING (*)	Réserves	11 606	10 985
	Résultat	7 666	2 620
	Total	19 272	13 605
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	22 981	13 157
	Résultat	9 697	7 507
	Total	32 678	20 664
EL IMRANE	Réserves	1 036	813
	Résultat	458	503
	Total	1 494	1 316
KAWARIS	Réserves	50	66
	Résultat	236	26
	Total	286	92
TLG FINANCE	Réserves	1 277	4 242
	Résultat	(3 097)	(5 103)
	Total	(1 820)	(861)
HAYETT	Réserves	3 476	2 987
	Résultat	1 191	865
	Total	4 667	3 851
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	22	29
	Résultat	6	643
	Total	28	671
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	16	(53)
	Résultat	(2)	(2)
	Total	14	(57)
TUNISYS	Réserves	406	442
	Résultat	87	255
	Total	493	696
AMEN SANTE	Réserves	(85)	205
	Résultat	(201)	(290)
	Total	(286)	(85)

CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	(670)	-
	Résultat	(843)	(670)
	Total	(1 513)	(670)
AMEN PREMIERE	Réserves	(30)	(9)
	Résultat	2	2
	Total	(28)	(7)
SICAV AMEN	Réserves	(88)	(88)
	Résultat	3	2
	Total	(85)	(85)
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	(737)	-
	Résultat	(1 123)	(1 031)
	Total	(1 860)	(1 031)
SUNAGRI	Réserves	(127)	(133)
	Résultat	7	4
	Total	(120)	(127)
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	1 722	1 278
	Résultat	(894)	(423)
	Total	828	854
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(131)	(3)
	Résultat	67	120
	Total	(64)	118
TOTAL	Capital	132 405	132 405
	Réserves	720 488	629 764
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	5	5
	Résultat	125 280	112 493
	Total	978 601	875 089

(*)L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017 de Tunisie Leasing & factoring, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet le 1er janvier 2017. Cette opération a généré un Boni de fusion, pour le groupe Amen Bank de 4 251 KDT (y compris la quote part au niveau du résultat de Tunisie Factoring de 2017).

Ce boni a été constaté au niveau du résultat consolidé de 2018.

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31/12/2018 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	132 405	626 116	4 071	5	762 597	112 493	875 090
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	79 392	-	33 101	112 493	(112 493)	-
Dividendes versés	-	731	-	(33 101)	(32 370)	-	(32 370)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	67	-	-	67	-	67
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(548)	-	-	(548)	-	(548)
Variation de périmètre de consolidation	-	35	-	-	35	-	35
Variation des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	11 046	-	11 046	-	11 046
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	125 280	125 280
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12	132 405	705 793	15 117	5	853 320	125 280	978 601

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 707 124 mDT contre 593 387 mDT au terme de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Cautions	666 749	545 921	120 828	22%
Avais	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Autres garanties données	9 314	12 619	(3 305)	(26%)
Total	707 124	593 387	113 737	19%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Cautions en faveur des banques	264 484	293 698	(29 214)	(10%)
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	10 090	-	0%
Cautions en faveur de la clientèle	392 175	242 133	150 042	62%
Total	666 749	545 921	120 828	22%

L'encours des avais se détaille au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Avais en faveur de la clientèle	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Total	31 061	34 847	(3 786)	(11%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 305 206 mDT au 31.12.2017 à 379 541 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Crédits documentaires Import	254 935	246 407	8 528	3%
Crédits documentaires Export	124 606	58 799	65 807	112%
Total	379 541	305 206	74 335	24%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	640 000	552 100	87 900	16%
BTA données en garantie	367 000	541 900	(174 900)	(32%)
Emprunt national donné en garantie	61 000	80 000	(19 000)	(24%)
Total	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2018 à 470 676 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Engagements de financement donnés	456 801	245 245	211 556	86%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	3 282	45	3 237	7193%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	441 794	234 188	207 606	89%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	116 327	174 819	(58 492)	(33%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	14 600	50 283	(35 683)	(71%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	310 867	9 086	301 781	3321%
Autorisation des crédits par carte	11 725	11 012	713	6%
Engagements sur Titres	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Participations non libérées	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Total	470 676	263 262	207 414	79%

Note 5-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2018

Note 5-7.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2018 à 3 883 407 mDT contre 3 554 278 mDT au terme de l'exercice 2017. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	154 682	104 345	50 337	48%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	172 591	39 019	133 572	342%
Garanties reçues de la clientèle	3 556 134	3 410 914	145 220	4%
Total	3 883 407	3 554 278	329 129	9%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2018 un montant de 578 314 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	14 387	5 595	8 792	157%
Opérations avec la clientèle	540 959	459 453	81 506	18%
Autres intérêts et revenus assimilés	22 968	14 668	8 300	57%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	14 752	5 832	8 920	153%
Commissions à caractère d'intérêt	8 216	8 836	(620)	(7%)
Total	578 314	479 716	98 598	21%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	60 263	51 434	8 829	17%
Opérations sur placement et titres	2 278	2 515	(237)	(9%)
Opérations de change	1 803	1 791	12	1%
Opérations de commerce extérieur	4 762	4 982	(220)	(4%)
Gestion, étude et engagement	13 553	14 243	(690)	(5%)
Opérations monétiques et de banque directe	17 017	13 853	3 164	23%
Bancassurance	2 221	2 852	(631)	(22%)
Banque d'affaire	504	332	172	52%
Autres commissions	1 901	1 791	110	6%
Total	104 302	93 793	10 509	11%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2018 et 2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	4 860	2 848	2 012	71%
Gain net sur titres de placement	19 920	34 810	(14 890)	(43%)
Gain net sur opérations de change	46 923	43 794	3 129	7%
Total	71 703	81 452	(9 749)	(12%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2018 un montant de 65 477 mDT contre 51 398 mDT en 2017. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	60 878	47 110	13 768	29%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	4 512	4 288	224	5%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	87	-	87	100%
Total	65 477	51 398	14 079	27%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2018 un montant de 443 178 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(372 148)	(293 562)	(78 586)	27%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(91 441)	(57 785)	(33 656)	58%
Opérations avec la clientèle	(245 207)	(201 940)	(43 267)	21%
Emprunts et ressources spéciales	(35 500)	(33 837)	(1 663)	5%
Autres Intérêts et charges	(71 030)	(52 872)	(18 158)	34%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(52 834)	(35 616)	(17 218)	48%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 196)	(17 256)	(940)	5%
Total	(443 178)	(346 434)	(96 744)	28%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2018 un montant de 88 099 mDT, enregistrant une baisse de (23 037) mDT par rapport à l'exercice 2017. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(114 966)	(98 563)	(16 403)	17%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(8 158)	(6 512)	(1 646)	25%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(40 826)	(43 927)	3 101	(7%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(1 512)	(407)	(1 105)	271%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(3 190)	(5 560)	2 370	(43%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 739)	-	(1 739)	100%
Total dotations	(170 391)	(154 969)	(15 422)	10%
Pertes sur créances	(57 718)	(185 218)	127 500	(69%)
Total dotations et pertes sur créances	(228 109)	(340 187)	112 078	(33%)
Reprises de provisions sur créances douteuses	56 803	21 433	35 370	165%

Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	14 547	17 093	(2 546)	(15%)
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	-	167	(167)	(100%)
Reprises de provisions collectives	-	2 787	(2 787)	(100%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	35 223	115 393	(80 170)	(69%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	1 903	593	1 310	221%
Reprise de provisions sur autres risques et charges	7 100	90	7 010	7789%
Reprises de provisions sur congés payés	-	1 205	(1 205)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	22 319	70 224	(47 905)	(68%)
Total Reprises	137 895	228 985	(91 090)	(40%)
Recouvrement des créances radiées	2 115	66	2 049	3105%
Total des reprises et des récupérations sur créances	140 010	229 051	(89 041)	(39%)
Total	(88 099)	(111 136)	23 037	(21%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2018 un montant de 4 173 mDT, enregistrant une variation de 1 067 mDT par rapport à l'exercice 2017. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(3 856)	(11 865)	8 009	(68%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	2 442	1 851	591	32%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 979	12 316	(9 337)	(76%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(1 848)	(83)	(1 765)	2127%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	4 456	887	3 569	402%
Total	4 173	3 106	1 067	34%

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2018 un montant de 146 438 mDT, en hausse de 21 041 mDT par rapport à 2017. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Frais du personnel	(104 703)	(94 405)	(10 298)	11%
Rémunération du personnel	(78 571)	(72 641)	(5 930)	8%
Charges sociales	(18 855)	(16 863)	(1 992)	12%
Impôts sur salaires	(1 664)	(1 338)	(326)	24%
Autres charges liées au personnel	(5 613)	(3 563)	(2 050)	58%
Charges générales d'exploitation	(37 828)	(23 488)	(14 340)	61%
Frais d'exploitation non bancaires	(10 952)	(9 989)	(963)	10%
Autres charges d'exploitation	(26 876)	(13 499)	(13 377)	99%
Dotations aux amortissements	(3 907)	(7 504)	3 597	(48%)
Total	(146 438)	(125 397)	(21 041)	17%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2018 et 2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	255	180	75	42%
Moins-values sur cession des immobilisations	-	(50)	50	(100%)
Contribution sociale de solidarité CSS	(456)	-	(456)	100%
Autres résultats exceptionnels	(5 525)	2 398	(7 923)	(330%)
Total	(5 726)	2 528	(8 254)	(327%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Impôts courants	(16 084)	(14 248)	(1 836)	13%
Impôts différés	(473)	(541)	68	(13%)
Total	(16 557)	(14 789)	(1 768)	12%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 786)	(1 994)	208	(10%)
Total	(1 786)	(1 994)	208	(10%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 4,731 dinars contre 4,248 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat net en mDT	125 280	112 493	12 787
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	4,731	4,248	0,483
Résultat dilué par action (en DT)	4,731	4,248	0,483

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (961 189) mDT à (593 794) mDT, enregistrant une hausse de 367 395 mDT ou 38,22%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 686 924 mDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour 198 104 mDT et des activités de financement à hauteur de 120 359 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 686 924 mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique par :

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 268 367 mDT;
2. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 396 586 mDT ;
3. Les encaissements nets sur titres de placement pour 284 343 mDT;
4. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 36 006 mDT.
5. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 14 367 mDT.

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 130 895 mDT.
2. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour 163 830 mDT;
3. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 18 020 mDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (198 104) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (120 359) mDT au 31 décembre 2018 .Il s'explique par :

Flux nets négatifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 49 587 mDT ;
2. L'augmentation des ressources spéciales pour 44 224 mDT.
3. Le versement des dividendes pour 27 000 mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 548 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à (593 794) mDT contre (961 189) mDT au 31 décembre 2017.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2018 s'est établi comme suit :

Description	2 018	2 017
<u>Actifs</u>	<u>549 300</u>	<u>293 433</u>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	402 287	170 245
Caisse	58 658	53 084
Avoirs et prêts à la BCT	343 546	117 087
Comptes CCP	83	74
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	57 530	54 735
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	37 159	29 478
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	20 371	25 257
Titres de transaction	89 483	68 453
<u>Passifs</u>	<u>1 143 094</u>	<u>1 254 622</u>
Banque centrale, CCP	1 068 025	1 174 025
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	25
Emprunts auprès de la BCT	1 068 000	1 174 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	75 069	80 597
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	71 536	74 237
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	3 533	6 360
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(593 794)	(961 189)

7- Autres notes

7-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,16% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,61% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018.

Société «PGI Holding»

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à 142 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2018 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 449 mDT.
- 2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2018 s'élèvent à 14 mDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

• Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 131 mDT;

• Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2018 s'élève à 3 055 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 104 983 mDT.

Société « ENNAKL »

Au cours de l'année 2018, Amen Bank a procédé à la cession de l'intégralité de sa participation au capital de la société « Ennakl » aux sociétés suivantes :

- La société « Heavy » à hauteur de 2 406 522 actions en dégageant une moins-value de 7 mDT ;
- La société « Amen Finance Company » à hauteur de 486 000 actions en dégageant une moins-value de 1,5 mDT.
- Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 96 808 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 12 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2018, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société « Amen Santé », détenue à hauteur de 16%, par la souscription à 110 496 actions de 10 dinars chacune.

Société « Clinique El Amen Bizerte »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Bizerte » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 20 799 mDT.

Au cours de l'année 2018, Amen Bank a procédé à la cession de 239 990 actions de sa participation au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » à la société Amen Santé à la valeur nominale.

Au 31.12.2018, le pourcentage de détention au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » s'élève à 13,18%.

Société « Clinique El Amen Nabeul »

Société « Clinique El Amen Nabeul »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Bizerte » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 18 289 mDT.

Société « Amen Project SICAF »

Au cours de l'année 2018, le capital de la société « Amen Project SICAF » a été réduit en passant de 8 500 mDT à 500 mDT et ce, par la réduction de la valeur nominale de l'action de 45 dinars à 2,5 dinars.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Vingt un (21) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 405 208 mDT. La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 1 858 mDT (HT).

2. En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille ;
- La rémunération au titre de l'exercice 2018, s'élève à 93 mDT (HT).

Société «Tunisie Leasing & Factoring»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing & Factoring dans laquelle elle détient 32,48% du capital les opérations suivantes :

1. Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'Amen Bank s'élève à 84 181 mDT.

2. Tunisie Leasing & Factoring loue auprès de l'Amen Bank un local à usage commercial à Houmet Souk pour un montant qui s'élève à 15 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

3. L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 10 062 mDT ; Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2018, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 54 923 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société «Tunisys»

La banque a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 20,00% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2018 à 3 436 mDT.
2. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2018, pour un montant de 986 mDT.
3. Au cours de l'année 2018, Amen Bank a procédé à la cession de 14 769 actions de sa participation au capital de la société « Tunisys » réparties comme suit :
 - 7 385 actions à la société COMAR avec une plus-value de 109 mDT
 - 7 384 actions à la société PGI Holding avec une plus-value de 109 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 3 mDT.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Le total des engagements de la société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 10 090 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 13 152 mDT.

Société «Amen Capital»

La société Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 53 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société «Amen Invest»

La société Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 118 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société SOGEREC» :

La banque a réalisé avec la société SOGEREC, dans laquelle elle détient 99,97% du capital, des opérations suivantes

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 65 mDT.

2. La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2018 est de 52 mDT (HT).

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit:

	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2018 en mDT	58 373	127 391
<u>Commission de dépositaire</u>	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
Taux		
Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
Taux		
Montant Annuel Perçu	356 129 DT HT	658 347 DT HT

Note 7-2. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2018.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **978 601 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **125 280 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (**67%**) et qui totalise, au 31 décembre 2018, **5 930 429 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours, géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **408 003 KDT** et représentant **5%** du total bilan consolidé et **27%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.

- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2018, à **578 314 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**71%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans

les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 5 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO

Adnène ZGHIDI